

## GECINA

Société Anonyme au capital de 573 076 950 €  
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 PARIS  
592 014 476 RCS PARIS  
(« **Gecina** » ou la « **Société** »)

### APPROBATION DU PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS PAR LES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUIVANTES

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de 1,625%  
et venant à échéance le 14 mars 2030, émises par la Société le 14 mars 2018  
ISIN : FR0013322989 – Code Commun : 179146894  
(les « **Obligations FR0013322989** »)

Obligations pour un montant de 700.000.000 € au taux de 1,375%  
et venant à échéance le 26 janvier 2028, émises par la Société le 26 septembre 2017  
ISIN : FR0013284205 – Code Commun : 168954522  
(les « **Obligations FR0013284205** »)

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de 1,375%  
et venant à échéance le 30 juin 2027, émises par la Société le 30 juin 2017  
ISIN : FR0013266350 – Code Commun : 164171965  
(les « **Obligations FR0013266350** »)

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de Euribor 3 mois + 0,38%  
et venant à échéance le 30 juin 2022, émises par la Société le 30 juin 2017  
ISIN : FR0013266343 – Code Commun : 164163377  
(les « **Obligations FR0013266343** »)

Obligations pour un montant de 377.800.000 € au taux de 2,00%  
et venant à échéance le 17 juin 2024, émises par la Société le 17 juin 2015  
ISIN : FR0012790327 – Code Commun : 124687977  
(les « **Obligations FR0012790327** »)

Obligations pour un montant de 500.000.000 € au taux de 1,50%  
et venant à échéance le 20 janvier 2025, émises par la Société le 20 janvier 2015  
ISIN : FR0012448025 – Code Commun : 116970155  
(les « **Obligations FR0012448025** »)

Obligations pour un montant de 166.600.000 € au taux de 1,75%  
et venant à échéance le 30 juillet 2021, émises par la Société le 30 juillet 2014  
ISIN : FR0012059202 – Code Commun : 109220566  
(les « **Obligations FR0012059202** »)

Obligations pour un montant de 200.200.000 € au taux de 2,875%  
et venant à échéance le 30 mai 2023, émises par la Société le 30 mai 2013  
ISIN : FR0011502814 – Code Commun : 93723040  
(les « **Obligations FR0011502814** »)

Obligations pour un montant de 100.000.000 € au taux de 3,00% et venant à échéance le 6 novembre 2023, émises par Foncière de Paris le 6 novembre 2015, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Foncière de Paris et la Société en date du 22 mai 2018  
Code ISIN : FR0013048196 – Code Commun : 131793391  
(les « **Obligations FR0013048196** »)

Obligations pour un montant de 50.000.000 € au taux de 2,75% et venant à échéance le 6 novembre 2022, émises par Foncière de Paris le 6 novembre 2015, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Foncière de Paris et la Société en date du 22 mai 2018  
Code ISIN : FR0013048204 – Code Commun : 131793405  
(les « **Obligations FR0013048204** »)

Obligations pour un montant de 125.000.000 € au taux de 3,051% et venant à échéance le 16 janvier 2023, émises par Eurosic le 15 décembre 2014, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Eurosic et la Société en date du 22 mai 2018  
Code ISIN : FR0012383842 – Code Commun : 115379399  
(les « **Obligations FR0012383842** »)

Obligations pour un montant de 50.000.000 € au taux de 3,30% et venant à échéance le 13 juillet 2021, émises par Foncière de Paris le 10 juillet 2014, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Foncière de Paris et la Société en date du 22 mai 2018  
Code ISIN : FR0012031599 – Code Commun : 108650583  
(les « **Obligations FR0012031599** »)

Obligations pour un montant de 50.000.000 € au taux de 2,99% et venant à échéance le 13 juillet 2020, émises par Foncière de Paris le 10 juillet 2014, et dont le contrat d'émission a été cédé à la Société par contrat de cession conclu entre Foncière de Paris et la Société en date du 22 mai 2018  
Code ISIN : FR0012031565 – Code Commun : 108649712  
(les « **Obligations FR0012031565** »)

**(les Obligations FR0013322989, les Obligations FR0013284205, les Obligations FR0013266350, les Obligations FR0013266343, les Obligations FR0012790327, les Obligations FR0012448025, les Obligations FR0012059202, les Obligations FR0011502814, les Obligations FR0013048196, les Obligations FR0013048204, les Obligations FR0012383842, les Obligations FR0012031599 et les Obligations FR0012031565, ensemble les « Obligations », et chacune une « Souche d'Obligations »)**

Paris, France, le 23 mars 2020

La Société annonce par la présente que le projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions consenti par la Société au bénéfice de sa filiale GEC 25 (une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 16, rue des Capucines, 75002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 880 266 218 (« **GEC 25** »)), par lequel la Société s'engage à apporter au bénéfice de GEC 25 l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations de toute nature composant son activité résidentielle, à l'exception de ceux spécifiquement exclus à l'article 2.1.2 du Projet de Traité d'Apport (tel que ce terme est défini ci-après) (l'« **Apport** »), en contrepartie de l'émission par GEC 25 d'actions ordinaires nouvelles au bénéfice de Gecina, conformément aux stipulations du projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions conclu entre la Société et GEC 25 le 19 février 2020 (le « **Projet de Traité d'Apport** »), a été approuvé, conformément aux articles L. 228-65, I, 3° et L. 236-18 du Code de commerce, par l'ensemble des assemblées générales des porteurs des Obligations (individuellement un « **Obligataire** » et collectivement les « **Obligataires** ») de chaque Souche d'Obligations

réunies le 23 mars 2020 (sur première convocation), au siège social de la Société (ensemble, les « **Assemblées Générales** » et chacune une « **Assemblée Générale** »).

Le résultat des votes des Obligataires sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales (les « **Résolutions** ») est présenté au sein du tableau ci-dessous, pour chaque Souche d'Obligations :

Résolution	Souche d'Obligations	Etat (adoptée/rejetée)
Approbation de l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions consenti par la Société au bénéfice de sa filiale à 100% GEC 25, et de l'attribution à la Société d'actions de GEC 25 émises en rémunération de l'apport partiel d'actif (Résolution 1)	Obligations FR0013322989	Adoptée
	Obligations FR0013284205	Adoptée
	Obligations FR0013266350	Adoptée
	Obligations FR0013266343	Adoptée
	Obligations FR0012790327	Adoptée
	Obligations FR0012448025	Adoptée
	Obligations FR0012059202	Adoptée
	Obligations FR0011502814	Adoptée
	Obligations FR0013048196	Adoptée
	Obligations FR0013048204	Adoptée
	Obligations FR0012383842	Adoptée
	Obligations FR0012031599	Adoptée
	Obligations FR0012031565	Adoptée
Dépôt au siège social de la Société de la feuille de présence, des pouvoirs des obligataires représentés et du procès-verbal de l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations (Résolution 2)	Obligations FR0013322989	Adoptée
	Obligations FR0013284205	Adoptée
	Obligations FR0013266350	Adoptée
	Obligations FR0013266343	Adoptée
	Obligations FR0012790327	Adoptée
	Obligations FR0012448025	Adoptée
	Obligations FR0012059202	Adoptée
	Obligations FR0011502814	Adoptée
	Obligations FR0013048196	Adoptée
	Obligations FR0013048204	Adoptée
	Obligations FR0012383842	Adoptée
	Obligations FR0012031599	Adoptée
	Obligations FR0012031565	Adoptée
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (Résolution 3)	Obligations FR0013322989	Adoptée
	Obligations FR0013284205	Adoptée
	Obligations FR0013266350	Adoptée

	Obligations FR0013266343	Adoptée
	Obligations FR0012790327	Adoptée
	Obligations FR0012448025	Adoptée
	Obligations FR0012059202	Adoptée
	Obligations FR0011502814	Adoptée
	Obligations FR0013048196	Adoptée
	Obligations FR0013048204	Adoptée
	Obligations FR0012383842	Adoptée
	Obligations FR0012031599	Adoptée
	Obligations FR0012031565	Adoptée

Pour chaque Souche d'Obligations, sous réserve (i) de l'approbation de l'ensemble des Résolutions par l'Assemblée Générale et (ii) de l'approbation de l'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui doit se tenir le 23 avril 2020, la Société paiera, à chaque Obligataire ayant valablement exprimé son vote lors de l'Assemblée Générale, une somme en numéraire en euros (la « **Prime d'Acceptation** ») s'élevant à 0,05% du montant nominal total des Obligations détenues par cet Obligataire.

A toutes fins utiles, il est précisé que si l'Assemblée Générale adopte l'ensemble des Résolutions et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société approuve l'Apport, tous les Obligataires ayant valablement exprimé leur vote lors de l'Assemblée Générale auront droit à la Prime d'Acceptation, qu'ils aient ou non voté en faveur des Résolutions. Si l'ensemble des Résolutions ne sont pas adoptées et/ou que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société n'approuve pas l'Apport, la Prime d'Acceptation ne sera due ou payée à aucun Obligataire, qu'il ait ou non voté en faveur des Résolutions.

Il est également précisé que dans le cas où les conditions relatives au versement de la Prime d'Acceptation (telles que détaillées ci-dessus) seraient remplies, la Prime d'Acceptation ne sera payée à chaque Obligataire qu'à hauteur de ses votes exprimés lors de l'Assemblée Générale.

Sous réserve de ce qui précède, le droit de chaque Obligataire au paiement de la Prime d'Acceptation sera justifié par l'inscription de ses Obligations sur un compte ouvert à son nom auprès d'un teneur de compte le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale à 00h00 (heure de Paris), soit le 19 mars 2020 à 00h00, heure de Paris.

Le paiement de la Prime d'Acceptation devrait avoir lieu le 28 avril 2020 ou autour de cette date.

**Pour toutes informations complémentaires sur ce communiqué, en plus de Gecina, l'Agent Centralisateur suivant peut être contacté :**

**GECINA**

14-16, rue des Capucines  
75002 PARIS  
France  
Tel : +33 1 40 40 52 92  
Attention : Jérôme Engelbrecht  
Courriel : [jeromeengelbrecht@gecina.fr](mailto:jeromeengelbrecht@gecina.fr)

**AGENT CENTRALISATEUR**

Société Générale Securities Services  
32 rue du Champ de Tir – CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3  
auprès d'Elisabeth Bulteau, +33 2 51 85 65 93  
[agobligataire.fr@socgen.com](mailto:agobligataire.fr@socgen.com)